



Caen,
Le 19/11/2020

Objet : Nouveau dispositif **IMPULSION RÉSISTANCE**

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire ayant affecté un nombre important d'entreprises ne pouvant bénéficier des mesures mises en place dans le cadre du Fonds National de Solidarité, nous avons souhaité, comme nous le faisons depuis le début de la crise, unir nos efforts pour soutenir celles et ceux qui sont exclus des dispositifs nationaux.

Ce dispositif appelé **IMPULSION RÉSISTANCE** propose des subventions forfaitaires de :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Sont éligibles à ce fonds, les entreprises des secteurs du tourisme et de l'événementiel ayant perdu pendant les périodes de confinement (depuis le 16 mars dernier) plus de 30 % du chiffre d'affaires. Seront pris en compte les établissements (par numéro SIRET et non SIREN) et quelle que soit leur date de création (le Fonds National de Solidarité ne prend en compte que les entreprises de plus d'un an de création ayant subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 % et par numéro SIREN).

Nous vous assurons de notre soutien plein et entier dans cette période difficile, et restons à votre écoute au 02 14 37 29 59 ou via <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr> pour déposer votre dossier de demande à partir du 23 novembre et durant deux semaines.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos considérations distinguées.

Hervé MORIN
Président de la Région Normandie

Joël BRUNEAU
Président de la Communauté urbaine
Caen la mer